



8 MARS 2020

LE GRAND HUIT TOULOIS

Bulletin d'inscription



Nom prénom : date de naissance.....

adresse :

téléphone : email très lisible :

licencié club..... n° de licence FFR ou UFOLEP

non licencié

Inscrivez-vous avant le 1er mars 2020 pour le repas– une confirmation d'inscription vous sera transmise par mail ou par courrier si pas de mail (joindre une enveloppe timbrée à votre adresse)

N'oubliez pas votre gobelet

parcours	Accueil salle polyvalente de Saint Silvain Bas le Roc	Tarif non licencié	Tarif licencié et adhérent	Total (2)
50 km*et 40km prévoir un éclairage pour 6h 30	6h 30 - 7h	16 €	15€	
30 km	7h 15 - 7h 45	15€	14€	
30km sans repas		6€	5€	
20 km avec repas	8h - 8h 30	14€	13€	
20 km sans repas	8h- 8h 30	5€	4€	
10 km et 15 km sans repas	8h 30-9h15	5€	4€	

Un contrat d'assurance en responsabilité civile est souscrit par le club. Chaque participant certifie être en possession d'un contrat d'assurance RC. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il appartient aux participants de s'assurer personnellement pour les risques dommages corporels.

Signature du participant ou du responsable du club

(1) Compris les ravitaillements , points d'eau et à l'arrivée, un plateau repas complet pour les 50 et 40 km (repas facultatif pour les 30 et 20 km, possibilité de repas pour les 15 et 10 km si réservation, même tarif que pour les 20km)

(2) Montant à compléter vous-même

*parcours non autorisés pour les moins de 14 ans **Important : Tout mineur devra être accompagné d'un adulte responsable, autorisation parentale à fournir**

règlement à l'ordre de : **Marcheurs du pays de Boussac**

Bulletin d'inscription à transmettre à : Jackie CAZALS 37 la Maison Dieu 23600 BOUSSAC-BOURG

Renseignements : 06 87 53 55 88 ou 06 47 39 93 61 ou 06 63 52 92 82 c-jackie23@orange.fr ou sur le site des Marcheurs du Pays de Boussac www.marcheursdeboussac.com

Par leur engagement, les participants autorisent l'organisation et les médias à utiliser les photos sur lesquelles ils pourront apparaître, ceci dans le cadre de reportage de promotion de la manifestation et pour la parution sur le site internet du club En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des participants, l'association se réserve le droit d'annuler l'évènement